

Ce formulaire est divisé en quatre parties :

Dans la *première partie*, les spécialités sont indiquées par ordre alphabétique. C'est dans cette première partie qu'on devra en chercher la composition et la dose.

La *seconde partie* est la nomenclature des spécialités par leurs composants ou leurs propriétés thérapeutiques. Lorsqu'une spécialité est à base d'un médicament unique, ou bien lorsqu'un médicament y entre à titre absolument prépondérant, elle est classée sous la rubrique de ce médicament. Lorsque plusieurs médicaments entrent en valeur à peu près égale dans sa composition, la spécialité se trouve sous la rubrique de chacun de ces médicaments. Enfin, les médicaments composés ont été classés d'après leurs propriétés thérapeutiques. Eupéptiques. Laxatifs.

La *troisième partie* donne par ordre alphabétique le nom de chaque fabricant avec son adresse et l'indication de toutes les spécialités qui lui appartiennent.

La *quatrième partie* reprend les spécialités dans leur ordre alphabétique et donne l'indication de leur fabricant.

Cette façon de comprendre le plan était la plus commode et la plus complète pour les différents genres de renseignements qui sont demandés à un formulaire de cette nature.

PRIX MIS AU CONCOURS PAR LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE LA TUBERCULOSE

En mai 1910 cette Société, présidée par M. le professeur LANCEREAUX distribuera aux auteurs qui fourniront les meilleurs travaux concernant la tuberculose les prix suivants :

- 1° Un prix de 300 frs.
- 2° Un prix de 100 frs.
- 3° Deux prix de 50 frs, chaque.
- 4° Deux médailles d'or avec diplôme d'honneur
- 5° Trois médailles d'argent avec diplôme d'honneur.

Les auteurs français ou étrangers qui désirent participer à ce concours, doivent adresser avant le 1er Janvier 1910, leur mémoire sous pli cacheté, à M. le Dr. Georges PETIT, Secrétaire Général de la SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE LA TUBERCULOSE, 51 rue du Rocher, Paris.